

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 mai 2018

---

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 505

présenté par  
M. El Guerrab et M. Pancher

-----

**ARTICLE 11 TER**

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Le Gouvernement remet au Parlement un rapport d'information parlementaire chaque année afin d'évaluer les effets de cette expérimentation. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par ce biais, il s'agit d'évaluer les effets de cette expérimentation et, si nécessaire, de procéder aux ajustements qui s'imposeraient.